

MONIQUE LEGRAND

D.E.A de Droit Privé

Administrateur Judiciaire

Liste Nationale

**13, boulevard des Invalides
75007 PARIS**

Tél : 01-47-05-42-76

Fax : 01-44-18-04-11

Affaire : ML/NT/2197/ - G.L.N.F. - LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE

COMMUNIQUE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

En ma qualité d'administrateur provisoire de l'association GRANDE LOGE NATIONALE FRANCAISE, chargée, en vertu de ma mission, de « *mettre en œuvre un nouveau processus complet devant parvenir à la désignation d'un nouveau Grand Maître* », je porte à la connaissance des membres de la GLNF les termes du **jugement rendu le 30 août 2012 par la 5^{ème} chambre, 1^{ère} section, du Tribunal de grande instance de Paris.**

Je rappelle que, dans le cadre de cette instance, Monsieur FONTENEAU a saisi le Tribunal, à l'effet, essentiellement, de voir dire et juger que « *la désignation du "candidat à la Grande Maîtrise de la GLNF" aura lieu le 31 août 2012, lors de la réunion du Souverain Grand Comité régulièrement convoqué par le Grand Maître* », et de voir « *interdi[re] à Maître LEGRAND sous astreinte personnelle de 10.000 € de réunir le 6 septembre 2012 le collège des membres de droit de l'assemblée générale de la GLNF, autrement appelé le Souverain Grand Comité, à l'effet de voir désigner le candidat à la Grande Maîtrise* ».

Par jugement précité, le Tribunal a « *débout[é] Monsieur FONTENEAU de l'ensemble de ses prétentions* », en précisant que **je ne saurais m'en remettre au « précédent Grand Maître [François STIFANI], désavoué à deux reprises par l'assemblée générale** », pour voir procéder « *à l'élection de son successeur* ».

En conséquence, comme je l'ai annoncé dans mon précédent communiqué, la **réunion convoquée par Monsieur STIFANI au siège de l'Obédience, pour le 31 août 2012 à 11 heures, ne pourra avoir lieu.**

Je vous rappelle que pour la réunion du collège des membres de droit fixée par moi-même au jeudi 6 septembre 2012, **huit candidats à la Grande Maîtrise** sont invités à participer à une **réunion au siège de votre Obédience le vendredi 31 août 2012 à 10 h 00** pour examen de l'éligibilité des candidats déclarés à la Grande Maîtrise,

Enfin, vous noterez que **l'accès au siège de l'Obédience est dorénavant interdit à toutes personnes autres que celles qui auront été expressément autorisées par moi-même, es-qualités, d'administrateur Provisoire de la GLNF.**

Rédigé à Paris, le 30 août 2012

Par Maître Monique LEGRAND

Administrateur Judiciaire